

**INFO CHANTIER
AV. DU PAILLY/CH. DE L'ÉTANG**

TRAVAUX

ÉLAGAGE ET ABATTAGE D'ARBRES DIT DE SÉCURITÉ

**DÈS LUNDI 20 MARS 2017
DURÉE : 3 SEMAINES**

MERCI DE VOTRE COMPRÉHENSION

RENSEIGNEMENTS
SERVICES TECHNIQUES
T. 022 306 07 50

Quoi, comment ?

A partir du lundi 20 mars 2017, les arbres bordant l'avenue du Pailly à la hauteur du chemin de l'Etang, feront l'objet d'élagage et d'abattage dit de sécurité.

L'abattage des arbres se fera sans aucune fermeture de route. Le trafic circulera normalement pendant toute la durée des travaux.

Les cheminements piétonniers seront maintenus, moyennant quelques redirections en fonction des besoins du chantier.

Une signalisation sera mise en place pour la déviation ceci selon les directives de la DGT (Direction Générale des Transports).

Bien que tout soit mis en œuvre pour limiter au maximum l'impact des travaux, des nuisances peuvent subsister. Le maître d'ouvrage présente à l'avance ses excuses aux riverains pour la gêne occasionnée et les remercie de leur compréhension.

Quand, combien de temps ?

La durée d'intervention sera d'environ trois semaines, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Le service du génie civil recommande aux usagers de circuler avec prudence et les remercie par avance de se conformer à la signalisation

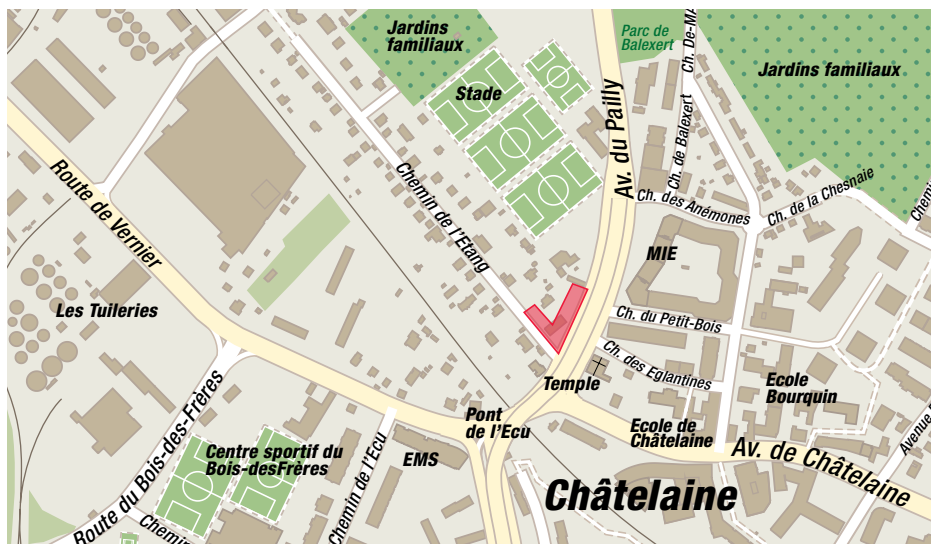
mise en place. Toutes les mesures seront prises afin de réduire autant que possible les désagréments occasionnés par ces travaux.

Pourquoi ?

Le long de l'avenue du Pailly au droit du chemin de l'Etang, certains arbres sont âgés, dépérissants et ont un bois cassant ce qui représente un risque de chute. De plus, certains arbres inclinés au-dessus de la route présentent un risque de chute sur la chaussée ce qui pourrait causer des dommages, ainsi que des accidents aux usagers utilisant le viaduc et l'avenue du Pailly.

Ces travaux permettront également d'améliorer la visibilité et la sécurité des piétons empruntant le passage pour piétons. D'autres mesures ont été prises pour améliorer la sécurité des piétons : rafraîchissement du marquage et de la signalisation verticale, ainsi que la pose d'un panneau supplémentaire « Passage pour piétons ».

Les arbres à abattre et à élaguer ont été sélectionnés par la DGAN (Direction Générale de l'Agriculture et de la Nature) et approuvés par la Ville de Vernier lors d'une visite sur place. Ces travaux ont été validés suite aux différentes procédures administratives (autorisation d'élagage et d'abattage).



Chemin de l'Etang et Avenue du Pailly.